

C. C. WEPPEs

EXTRAIT des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SLOW

Communauté de Communes
du Pays de Weppes

du 17 avril 2014

Aubers, Bois-Grenier, Fromelles,
Le Maisnil, Radinghem-en-Weppes*Le 17 avril deux mille quatorze à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Weppes s'est assemblé en séance ordinaire en mairie de BOIS-GRENIER, après convocation légale faite le 11 avril, sous la présidence de Monsieur Michel DELEPAUL, Président.*NOMBRE
de conseillers
en exercice : 24
de présents : 23
de votants : 24**Etaient présents** : Mmes ACCART, BLONDEL, BOCHER, CANADA, DE VRIEZE, ELOIRE, LEGRY, LUNG, RICQUE, MM. BAJEUX, BORREWATER, BRAME, COEVOET, DE BEURMANN, DELEPAUL, GALAND, HOURIEZ, LECLERCQ, LEDOUX, MASSON, VAN DRIESSCHE, WAYMEL, WOLFCARIUS.**Absents excusés** : Mme SLEMBROUCK.**Pouvoirs** : Mme SLEMBROUCK à M. DELEPAUL

=====

Désignation de 5 grands électeurs appelés à constituer le collège d'arrondissement de Lille pour la compétence « assainissement non collectif »

Le Conseil Communautaire,

Vu les dispositions du CGCT et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN et notamment les modifications adoptées par le Comité Syndical lors de ses réunions en dates des 25 juin et 12 novembre 2013,

Vu l'adhésion de la CCW au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Assainissement collectif » sur le territoire des 5 communes suivantes : AUBERS, BOIS-GRENIER, FROMELLES, LE MAISNIL, RADINGHEM-EN-WEPPEs,

Vu la population totale connue au 1^{er} janvier 2014 (supérieure à 5 000 habitants) que représente le territoire sur lequel l'EPCI a transféré la compétence « Assainissement non collectif »,

Vu le renouvellement général des conseils municipaux les 23 et 30 mars 2014et, par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la CCW doive procéder à la désignation pour la compétence « Assainissement non collectif » de 5 grands électeurs appelés à constituer, pour cette compétence, le collège de l'arrondissement de Lille. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

APRES AVOIR PROCEDE AUX OPERATIONS DE VOTE

2014CCWD42

5.3

ARTICLE 1

Ces opérations de vote ont donné les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : 24

Nombre de votants : 24

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 24

Ont obtenu :

24 voix

Sont élus :

Monsieur Michel BORREWATER

Domicilié au 5 Rue du Bas à Le Maisnil

Date de naissance : 07/04/1956

Monsieur Michel DELEPAUL

Domicilié au 7 allée du Béguinage à Bois-Grenier

Date de naissance : 15/11/1955

Monsieur Franck GOTHIÈRE

Domicilié au 46 Rue Delval à Fromelles

Date de naissance : 27/05/1963

Monsieur LECLERCQ Alain

Domicilié au 15 Rue Neuve à Aubers

Date de naissance : 07/03/1965

Monsieur WOLFCARIUS Loïc

Domicilié au 47 Rue Royale à Radinghem-en-Weppes

Date de naissance : 27/01/1972

Comme grands électeurs appelés à siéger au collège de l'arrondissement de Lille ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN et au titre de la compétence « Assainissement non collectif », l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Président est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié à Monsieur le Préfet ou Sous-préfet et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Les protestations contre la présente décision, non détachables des opérations électorales selon la jurisprudence, doivent être déposées, si elles ne sont pas contresignées au procès-verbal, à peine de nullité, dans les cinq jours qui suivent le jour de l'élection ou à la sous-préfecture. Elles peuvent également être déposées au bureau central du greffe du tribunal administratif de Lille dans ce même délai.

Envoyé en préfecture le 29/04/2014

Reçu en préfecture le 29/04/2014

Affiché le

SLOW

Fait aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

M. DELEPAUL



Envoyé en préfecture le 29/04/2014

Reçu en préfecture le 29/04/2014

Affiché le

SLOW